

ARCHÉO·QUÉBEC

le réseau de la diffusion de l'archéologie

**Mémoire du réseau Archéo-Québec
en vue de la révision de la
Loi sur les biens culturels du Québec**

Avril 2008



1.	Introduction - Place à l'archéologie!	3
1.1	La mission du réseau Archéo-Québec	3
1.2	Les objectifs d'Archéo-Québec	3
1.3	Le réseau et ses réalisations	4
2.	Diffuser l'archéologie	4
2.1	Diffusion archéologique et pouvoirs publics	5
2.1.1	La loi sur les biens culturels	5
2.1.2	Les ententes entre le MCCCCFQ et les municipalités	6
2.2	Diffusion archéologique et recherche	8
2.3	Diffusion archéologique et éducation	8
2.4	Diffusion archéologique et tourisme culturel	9
3.	Conclusion	9

1. Introduction - Place à l'archéologie!

Les sites, les vestiges, les objets archéologiques constituent des éléments essentiels du patrimoine culturel. Ils sont parfois cachés juste sous nos pieds, mais aussi présents dans le paysage. Encore faut-il être en mesure de les comprendre, de les apprécier et de saisir en quoi ils constituent des éléments à protéger et à mettre en valeur.

Ce mémoire a pour but principal de faire connaître Archéo-Québec, de brosser un portrait de la situation relative à la mise en valeur du patrimoine archéologique québécois et de proposer des recommandations afin que la diffusion de ce patrimoine occupe la place qui lui revient dans la future Loi sur le patrimoine culturel.

Archéo-Québec, le réseau de diffusion de l'archéologie, représente 82 institutions, organismes publics et parapublics et des professionnels de champs d'intérêt variés et complémentaires, oeuvrant au Québec dans le domaine de l'archéologie. Les membres du réseau sont des musées et des centres d'interprétation, des organismes gouvernementaux, municipaux et touristiques, des institutions d'enseignements, des firmes professionnelles, des corporations sans but lucratif, des entreprises privées ainsi que des professionnels de l'archéologie et de domaines connexes.

Le réseau Archéo-Québec est un regroupement à but non lucratif créé le 21 janvier 1999. Il est né de la nécessité de regrouper les institutions et organismes chargés de la diffusion de l'archéologie et de développer des stratégies communes face à une situation jugée critique dans ce domaine du patrimoine. La rapidité avec laquelle le réseau s'est constitué, le consensus qui s'est établi entre des institutions éloignées non seulement par la distance, mais aussi par des cultures d'entreprises et des moyens financiers différents, laissent croire qu'il répond à un besoin, à une urgence.

Archéo-Québec et l'événement le *Mois de l'archéologie* sont des exemples on ne peut plus probants de la prise en charge dynamique du patrimoine et de sa diffusion par le milieu archéologique auprès du grand public.

1.1 La mission du réseau Archéo-Québec

Archéo-Québec regroupe donc les forces vives de l'archéologie au Québec. Le réseau forme un point d'ancrage, un groupe de sensibilisation et une masse critique de compétences professionnelles. Archéo-Québec met tout en œuvre pour donner à ses lieux et à ses institutions membres, des moyens de communication importants et de qualité afin d'atteindre leurs objectifs de visibilité et d'achalandage.

Ces institutions et organismes de diffusion de l'archéologie sont des fenêtres ouvertes sur la culture québécoise par la grande qualité des expositions présentées, par l'originalité et la pertinence des activités éducatives offertes sans cesse en évolution.

1.2 Les objectifs d'Archéo-Québec

Archéo-Québec a pour objectif principal de sensibiliser le grand public à l'archéologie en donnant une meilleure visibilité aux institutions et organismes membres du réseau. Les autres objectifs sont les suivants :

- 1) Solidifier les liens entre les chercheurs et les diffuseurs;
- 2) Établir des ponts entre Archéo-Québec et les communautés autochtones;
- 3) Améliorer la présentation du patrimoine archéologique dans toutes les régions du Québec;
- 4) Positionner le patrimoine archéologique comme un joueur important dans le paysage culturel et touristique du Québec;
- 5) Intégrer l'archéologie à la réforme et la programmation scolaire pour offrir aux jeunes des outils d'exploration du passé dans un langage adapté;

- 6) Développer et mettre en marché de nouvelles expériences axées sur le tourisme culturel, et plus particulièrement s'inscrivant dans le créneau du tourisme d'apprentissage et de l'écotourisme;
- 7) Protéger les ressources archéologiques en utilisant une approche de développement durable.

1.3 Le réseau et ses réalisations

Au cours de ses dix ans d'existence, le réseau Archéo-Québec a été l'instigateur de plusieurs grandes initiatives qui ont contribué à l'enrichissement collectif du patrimoine archéologique. La plus marquante est sans contredit son événement annuel rassembleur dont la formule a évolué des *Archéo!dimanches* (de 2000 à 2004) au *Mois de l'archéologie* qui en est à sa quatrième année. Cet événement d'envergure nationale, auquel le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine du Québec a été étroitement associé depuis ses débuts, réunit plusieurs partenaires de tous les coins du Québec.

Au-delà de la création du *Mois de l'archéologie*, le réseau contribue également à élargir l'offre touristique par la conception et la réalisation de formules pilotes d'expériences, permettant de développer le créneau de l'archéologie dans le domaine du tourisme culturel.

En 2004, Archéo-Québec s'était fixé l'objectif de renforcer le réseau archéologique sur la base d'une planification stratégique solide. Le réseau Archéo-Québec a également mis le cap sur l'expertise en proposant une série de formations et en offrant un accompagnement à ses membres. De plus, il a participé à de nombreux événements, en plus de favoriser la réalisation d'activités et d'échanges avec différents partenaires et d'autres pays pour mieux diffuser ses actions et l'expertise de ses membres.

Cette mise en commun des ressources et des intervenants intéressés par la recherche, la conservation et la mise en valeur du patrimoine archéologique québécois a suscité l'intérêt d'intervenants étrangers. Mentionnons qu'*Archéo-Pass*, né en Belgique il y a un an, s'inspire du modèle de fonctionnement d'Archéo-Québec. Des intervenants français travaillent également à mettre sur pied un réseau comme le nôtre. Le succès d'Archéo-Québec a donc maintenant des échos hors de nos frontières.

De plus, Archéo-Québec vise à soutenir le milieu archéologique dans sa recherche d'excellence et d'établissement d'un réseau efficient et dynamique. Les actions réalisées visent à structurer ce milieu en fonction des axes de développement suivants :

- 1) la recherche en archéologie;
- 2) la sensibilisation des citoyens par des activités de diffusion diversifiées;
- 3) le positionnement de l'archéologie dans le domaine du tourisme culturel.

Les activités menées par le réseau Archéo-Québec démontrent notre conviction que l'archéologie est un formidable outil de développement culturel, éducatif, social et économique. Cette science joue un rôle primordial en aidant les populations actuelles à prendre conscience qu'elles sont des parties prenantes de l'histoire et en nourrissant leur sentiment d'attachement à leurs racines. L'intérêt suscité par les dernières découvertes archéologiques par exemple à Québec (site Cartier-Roberval, l'îlot du Palais, les forts et châteaux Saint-Louis) et à Montréal (site du fort de Ville-Marie), les nombreux appels que reçoit le réseau de la part de municipalités intéressées par la mise en valeur de leurs sites archéologiques ainsi que le succès populaire que connaît le *Mois de l'archéologie*, témoignent d'un intérêt grandissant des citoyens envers ce patrimoine.

2. Diffuser l'archéologie

Au Québec, on recense 476 institutions muséales dont 193 sont des lieux d'interprétation. L'archéologie représente la thématique principale ou secondaire pour 6,5% de ces 476 institutions. Environ 2% des sites archéologiques du Québec sont mis en valeur.

L'archéologie intéresse et captive au plus haut point ceux qui fréquentent les lieux de diffusion. Le patrimoine archéologique québécois offre une perspective unique sur plus de 12 000 ans d'histoire. Elle aide à comprendre les modes de vie des premiers peuples et des euro-québécois.

Une chose est certaine, la fréquentation des lieux et des activités du réseau Archéo-Québec et de ses membres démontrent un intérêt marqué du public pour le patrimoine archéologique. À cet égard, mentionnons certains organismes tels que Pointe-à-Callière, musée d'archéologie et d'histoire de Montréal, le Parc archéologique de la Pointe-du-Buisson, Archéo-Topo et un nombre grandissant de municipalités qui mettent en valeur leur patrimoine archéologique au grand plaisir de leurs citoyens (ex. Longueuil, L'Assomption, Trois-Rivières, Lévis, Québec, Montréal, etc.)

La force de l'archéologie québécoise réside dans son authenticité. Les vestiges archéologiques sont concrets et hautement évocateurs. Pour donner une seconde vie aux vestiges, l'interprétation des sites archéologiques est essentielle. Et pour en faire l'interprétation, il faut d'abord protéger les vestiges significatifs et les connaissances qui en découlent, tel que le propose le ministère dans le document de réflexion, en prônant une approche préventive et concertée.

2.1 Diffusion archéologique et pouvoirs publics

Constat

Le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine souhaite que les intervenants régionaux, institutions et organismes prennent davantage leurs responsabilités. L'envergure du réseau Archéo-Québec reflètent bien le dynamisme des intervenants de l'archéologie québécoise, la volonté de se prendre en main et le besoin de se concerter afin de rationaliser nos activités. Mais pour bien remplir notre rôle, nous devons pouvoir nous appuyer sur une vision globale et cohérente des pouvoirs publics, sur des initiatives qui vont dans le sens des principes énoncés et sur une continuité qui prend la forme d'un soutien non seulement technique et moral, mais aussi financier. Il est donc important que le MCCCQ s'assure que le patrimoine archéologique soit pleinement considéré au sein des autres ministères. L'État devrait s'assurer de la complémentarité et de l'harmonisation de ses politiques culturelles, d'aménagement, d'urbanisme, muséale et patrimoniale, dans une vision intégrée et non sectorielle.

2.1.1 La loi sur les biens culturels

La Loi sur les biens culturels prévoit des dispositions concernant l'inventaire et la sauvegarde des biens archéologiques. Certaines de ces dispositions sont reprises dans le Règlement sur la recherche archéologique. En ce qui concerne l'inventaire, quelque 10 000 sites sont aujourd'hui répertoriés dans l'ISAQ. Les collections archéologiques sont conservées soit au Laboratoire d'archéologie du MCCCQ, soit dans des laboratoires-réserves rattachés à des institutions d'enseignement ou à des municipalités. Le réseau Archéo-Québec propose :

- que l'Inventaire des Sites Archéologiques du Québec (ISAQ) soit présenté sous une forme qui permettrait de bien localiser chaque site archéologique, au moyen d'une cartographie adaptée et numérisée. Qu'il constitue également un outil de diffusion des connaissances auprès de la communauté scientifique et du grand public;
- que toutes les études de potentiel archéologique soient également intégrées automatiquement à l'ISAQ puisqu'il s'agit d'une source d'informations importantes pour la protection du patrimoine archéologique;
- que le ministère poursuive son support financier auprès des municipalités détentrices de collections archéologiques afin que les normes de conservation adéquates soient assurées. Advenant l'impossibilité pour les municipalités d'offrir des conditions adéquates de conservation, les encourager à déposer les collections au Laboratoire-réserve d'archéologie;
- que le ministère maintienne et favorise l'accès à son Centre de documentation et à son Laboratoire archéologique.

La protection des richesses archéologiques s'exerce, entre autres, par la possibilité d'attribuer des statuts juridiques aux biens ou aux sites archéologiques exceptionnels et par l'imposition de certaines obligations aux personnes qui découvrent ou exploitent des biens ou des sites archéologiques. Ces rapports peuvent servir de base à de nombreux projets de diffusion et de mise en valeur.

L'émission des permis et le dépôt de rapports sont de bons moyens pour le ministère de contrôler la qualité des interventions et par conséquent, d'assurer la protection des sites archéologiques. Le ministère, par le biais du règlement sur la recherche archéologique, impose à l'archéologue de déposer un rapport faisant état de ses découvertes. Les collections d'artéfacts et d'écofacts provenant des sites archéologiques, à l'instar des rapports, constituent des ressources qui gagneraient à être davantage documentées et diffusées à un plus large public.

Il appartient à la future loi de définir les orientations du gouvernement, et plus particulièrement du MCCCCFQ, concernant la diffusion de l'archéologie auprès du grand public et de la communauté scientifique. Le réseau Archéo-Québec recommande donc :

- que la future loi tienne compte à la fois de la protection et de la mise en valeur des ressources archéologiques;
- que le MCCCCFQ conserve la responsabilité qui lui revient dans l'application de la loi, entre autres en ce qui concerne l'octroi des permis de recherche archéologique.

Afin d'assurer une meilleure protection du patrimoine archéologique, la future Loi se doit d'avoir plus de mordant. Le ministère doit voir à une application plus rigoureuse de la Loi en matière de patrimoine archéologique. En ce sens, le réseau Archéo-Québec suggère :

- que des mesures assurant son application ainsi que des sanctions sévères, dans les cas de non conformité avec la Loi, soient prévues;
- de soutenir davantage les interventions municipales, incluant les interventions d'urgences dans les secteurs patrimoniaux sensibles et notamment auprès de propriétaires privés (incitatifs financiers et fonds d'urgences) ;
- que les collections d'artéfacts et d'écofacts misent au jour lors d'interventions archéologiques soient considérées comme étant de propriété nationale puisqu'elles témoignent du passé commun des Québécois. Toutefois, tel que mentionné ci-haut, les artéfacts pourraient être conservés au niveau local pour diffusion, interprétation ou autres si des équipements adéquats le permettent;

2.1.2 Les ententes entre le MCCCCFQ et les municipalités

Dans les ententes sur la protection et la mise en valeur des biens culturels signées entre le MCCCCFQ et les villes de Québec et de Montréal, certaines sommes sont affectées à l'archéologie. Elles servent plus souvent qu'autrement aux fouilles de sauvetage et aux rapports d'analyse. Des efforts sont entrepris dans l'analyse spécialisée des collections mais peu d'argent est consacré à la diffusion des résultats, destinée à la communauté scientifique et au grand public. La situation est beaucoup plus alarmante dans les autres municipalités du Québec où le patrimoine archéologique est un élément trop souvent inexistant des plans d'urbanisme et des projets d'aménagements. Le réseau Archéo-Québec propose :

- que le soutien financier et le suivi scientifique du MCCCCFQ offert aux municipalités et aux organismes dans le domaine de l'archéologie soit revu et pris en considération au même titre que les patrimoines architectural, les paysages et le patrimoine immatériel.

Afin d'assurer ce soutien aux régions et de consacrer une part plus large à la mise en valeur du patrimoine archéologique dans les municipalités, le réseau Archéo-Québec propose d'augmenter les ressources financières disponibles au ministère. Archéo-Québec suggère donc que le ministère mette en place un fonds du patrimoine archéologique, à l'exemple de la France, auquel tous les projets d'envergure

contribueraient. À partir d'un certain seuil, les promoteurs d'aménagement de développement immobilier et d'infrastructures se devraient de payer une redevance, que le projet touche un secteur à potentiel archéologique ou non. Cette mesure permettrait de s'assurer la disponibilité et l'accessibilité de fonds nécessaires à la protection du patrimoine archéologique pour les municipalités de l'ensemble de la province. Le Réseau Archéo-Québec recommande :

- que le rôle et les responsabilités de chaque intervenant soient clairement définis.

De manière plus précise, le réseau Archéo-Québec formule les recommandations suivantes :

Gouvernement

- Reconnaître à l'archéologie québécoise son apport à l'enrichissement culturel, éducatif, touristique et social;
- Développer une vision globale et intégrée transministérielle de l'archéologie et de sa diffusion; définir clairement les orientations, les enjeux et les responsabilités de l'État et des différents ministères;
- S'assurer de la cohérence des législations, des politiques et des actions de l'État à l'égard du patrimoine archéologique;
- Inciter les ministères (Culture, Communications et Condition féminine, Éducation, Tourisme, Affaires municipales, Environnement, Transports, etc.) à être à l'écoute des besoins, à jouer un rôle de coordination, à créer des incitatifs, à valoriser les actions et à prévoir du financement pour les organismes qui oeuvrent dans le domaine de l'archéologie, dans les grandes villes et dans les régions.

Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

- Réaffirmer le rôle majeur que le MCCCQ doit jouer à l'égard des autres ministères, des organismes et des entreprises concernant la protection et la diffusion du patrimoine archéologique;
- S'assurer que le MCCCQ dispose des structures, du personnel et des budgets nécessaires pour la recherche et la diffusion de l'archéologie, tant dans ses bureaux régionaux qu'à Québec et à Montréal;
- S'assurer de l'harmonisation et de la complémentarité des politiques culturelle, muséale et patrimoniale;
- Se doter d'un plan de communication en patrimoine qui fasse place à l'archéologie;
- Inclure la diffusion de l'archéologie dans les ententes sur la mise en valeur du patrimoine signées avec les municipalités et répartir équitablement les budgets en se basant sur la nature de l'expertise offerte et la complémentarité des institutions et organismes archéologiques;
- Voir à une application rigoureuse de la Loi sur les biens culturels concernant l'archéologie;
- Maintenir et favoriser l'accès au Centre de documentation archéologique et au Laboratoire d'archéologie du MCCCQ;
- Maintenir et valoriser la collection Dossiers et les publications sur l'archéologie.

Municipalités et organismes

- Contribuer à la protection des sites archéologiques. Toutefois, l'application de cette future loi devrait demeurer sous l'autorité du MCCCQ;
- Inciter l'intégration de la dimension archéologique dans les schémas d'aménagement des MRC et intégrer l'archéologie dans les dispositions réglementaires des municipalités concernant le patrimoine (site du patrimoine, PIIA, etc...);
- Contribuer à la recherche et au financement des projets archéologiques;
- Diffuser les connaissances sur le patrimoine archéologique;
- Reconnaître le potentiel de développement, économique et touristique du patrimoine archéologique et des institutions et organismes de diffusion;

- Former les agents de développement du réseau national de Villes et villages d'art et de patrimoine (VVAP) à la mise en valeur du patrimoine archéologique local.
- Impliquer les intervenants régionaux et les promoteurs dans le financement des études archéologiques (incluant l'analyse des collections et les analyses spécialisées). Les études archéologiques seraient toutefois sous la responsabilité du MCCCCFQ.

2.2 Diffusion archéologique et recherche

Constat

Afin que les institutions et organismes membres du réseau Archéo-Québec puissent remplir leur rôle auprès du public, il est essentiel que les informations transmises s'appuient sur des recherches sérieuses et que les résultats soient constamment revus à la lumière des nouvelles découvertes. La qualité et l'authenticité des connaissances dépendent d'abord de la place accordée à la recherche, que celle-ci porte sur les ressources *in situ*, sur les sources primaires, sur les collections ou sur les méthodes d'analyse. Il importe d'analyser les collections pour en extraire les connaissances.

Actuellement, le contexte dans lequel se déroulent les recherches archéologiques permet généralement de recueillir des quantités importantes de données d'inventaire et d'en faire l'analyse à des fins scientifiques et pragmatiques. Toutefois le manque de ressources spécialisées en archéologie pour les municipalités a pour conséquence que la production de documents de synthèse et d'analyses spécialisées est limitée. Pourtant, ces étapes devraient servir à alimenter de manière importante les projets de mise en valeur.

De plus, les activités archéologiques devraient être incluses au sein de la planification des projets d'aménagement. Nous croyons que la phase de recherche devrait être intégrée dès la phase d'élaboration d'un projet. Nous demandons aussi que la loi oblige les promoteurs à prévoir des sommes pour l'analyse des données récupérées lors des fouilles. Archéo-Québec recommande :

- que la recherche archéologique, les projets de recherche à long terme et la synthèse des données soit encouragée;
- de développer les échanges entre chercheurs et entre institutions;
- de favoriser l'accès aux centres de documentation archéologiques et aux Laboratoires-réserves;
- de favoriser l'accès aux collections archéologiques en développant un programme de diffusion de celles-ci (ex. Informatisation et numérisation des collections de référence);
- de démocratiser les résultats de la recherche.

De plus, Archéo-Québec souhaite un meilleur arrimage entre la recherche et la diffusion. Les lieux de diffusion devraient pouvoir s'impliquer dans le processus d'acquisition des connaissances en initiant, par exemple, des programmes de recherche et d'analyse ou en mettant en œuvre des projets de diffusion qui génèrent de nouvelles données (expositions et présentations qui permettent de faire plus qu'une synthèse d'un sujet mais qui amène de nouvelles perspectives.

Les vestiges et les collections peuvent apporter une nouvelle dimension à tout aménagement. Les ressources archéologiques devraient être perçues comme une valeur ajoutée. Des promoteurs ont même développé des projets où des composantes archéologiques ont été intégrées à leur plan de développement. Pensons notamment à la famille Price avec *l'Auberge Saint-Antoine* à Québec ou au restaurant *Rempart* dans le Vieux-Montréal. Ces entrepreneurs ont non seulement intégré les vestiges et collections à leur projet mais ont également contribué à financer la recherche.

2.3 Diffusion archéologique et éducation

Constat

La responsabilisation du citoyen passe d'abord par l'éducation des jeunes. La clientèle scolaire regroupe les futurs protecteurs et consommateurs de patrimoine culturel. Si Archéo-Québec encourage le

développement de nouveaux moyens éducatifs spécialement conçus pour cette clientèle, il vise aussi à faire connaître davantage l'existence de toute une gamme d'outils, de collections et d'expertises professionnelles.

Trop peu de liens sont établis entre les universités et les institutions et organismes de diffusion de l'archéologie. Le cours de formation des maîtres en enseignement de l'histoire n'inclut pas l'archéologie comme discipline essentielle : il y a donc, dès le départ, une méconnaissance des sites et des immenses possibilités pédagogiques de l'archéologie. Le Réseau recommande :

- d'intégrer dans les programmes d'histoire et de sciences humaines la notion de patrimoine et de patrimoine archéologique;
- de soutenir financièrement des projets d'éducation qui favorisent les connaissances des enseignants et des jeunes en archéologie québécoise (MCCCFQ et ministère de l'Éducation);
- de favoriser les liens, et surtout le partenariat, entre le milieu de l'éducation et les institutions et organismes de diffusion archéologique;
- d'encourager le partenariat des universités et des institutions et organismes de diffusion archéologique;
- d'intégrer le volet diffusion dans les programmes universitaires de formation archéologique en créant un programme de formation en interprétation et diffusion de l'histoire et de l'archéologie, indépendant ou à l'intérieur d'un programme collégial ou universitaire existant.

2.4 Diffusion archéologique et tourisme culturel

Constat

L'intérêt grandissant pour le tourisme culturel a amené le réseau Archéo-Québec à participer très activement à ce mouvement en offrant au public des produits archéologiques qui leur permettent non seulement d'approfondir de façon concrète leur passé, mais aussi de prendre conscience de la fragilité des témoins. Un tourisme archéologique bien conçu a des retombées positives tant pour les membres du réseau Archéo-Québec que pour les entreprises privées au service d'un public avide de culture.

Il n'y a presque pas de limites aux moyens de communication mis à notre disposition pour élargir les frontières du savoir et éveiller l'intérêt à ce patrimoine : chantiers ouverts, conférences, expéditions dans la nature avec arrêts à proximité de sites, circuits archéologiques en vélo à pied, ou en autobus, expositions réelles et virtuelles, troussees éducatives, etc.

Ces initiatives, qui devraient être soutenues par les ministères ainsi que par les municipalités, ne sont pas assez encouragées. Nous suggérons:

- d'encourager les initiatives existantes dans le domaine du tourisme archéologique et de développer de nouveaux produits;
- de poursuivre la mise en place de stratégies de promotion et de marketing, en collaboration avec le milieu, pour faire connaître l'offre archéologique à une échelle locale, régionale, nationale ainsi qu'à l'étranger.

3. Conclusion

Le gouvernement du Québec se doit de réaffirmer l'importance du patrimoine culturel et d'avoir une vision intégrée de ce patrimoine. Dans sa nouvelle Loi sur les Biens culturels, la protection, la recherche et la diffusion de l'archéologie doivent trouver leur juste place. Si le gouvernement du Québec souhaite que nous puissions protéger une partie du patrimoine de l'humanité, une assise forte est indispensable.

Le MCCCFQ, quant à lui, a un rôle clé à jouer auprès des autres ministères : Éducation, Tourisme, Environnement, Affaires municipales et Transports, soit celui de faire connaître et respecter la notion de patrimoine archéologique. En plus de favoriser la recherche et la connaissance, ce ministère doit jouer un rôle clé auprès des intervenants en diffusion de l'archéologie :

- créer des conditions favorables à la diffusion;
- ouvrir des portes, et faire en sorte que les politiques culturelles, muséales et patrimoniales s'harmonisent et se complètent;
- accorder un soutien non seulement moral et technique, mais aussi financier aux intervenants du milieu de l'archéologie.

L'exercice entrepris par le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine pour actualiser la Loi sur les biens culturels est tout à fait louable. Plusieurs propositions faites dans le document de réflexion constituent de bonnes avenues à explorer en ce qui concerne la protection du patrimoine archéologique. Cependant, la situation nous apparaît préoccupante puisque pratiquement aucun de ces éléments n'est repris dans le cahier de consultation qui constitue la base pour la nouvelle législation. Il nous semble donc important d'établir clairement les balises de la nouvelle loi en regard de l'archéologie. Le réseau Archéo-Québec propose que le ministère invite les intervenants du milieu à participer à un forum afin que toutes les facettes du patrimoine archéologique soient prises en considération dans l'élaboration de la nouvelle loi.

La sauvegarde et la mise en valeur du patrimoine archéologique dépendent de l'écoute attentive que feront les membres de votre comité aux orientations, constats et recommandations énoncés dans ce mémoire.